

Eau: le prix varie du simple au double

L'Ouest supporte les tarifs les plus élevés, l'Auvergne affiche les coûts les plus bas.

LA FACTURE EN DÉTAIL

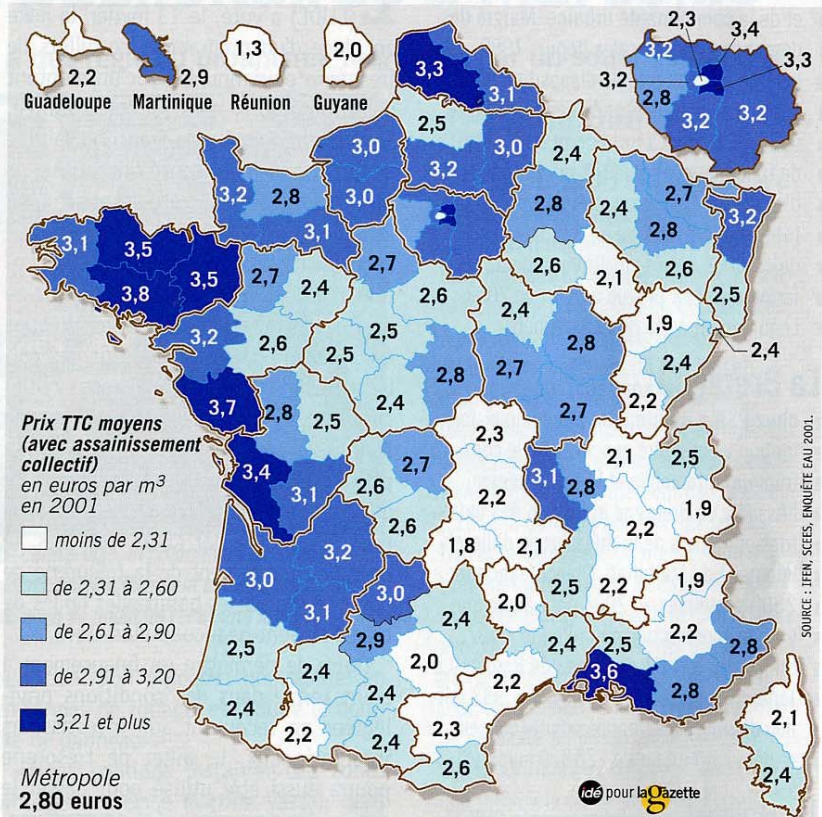
La facture d'eau couvre trois types de coûts : la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et les redevances. Elle comporte une part fixe (abonnement) et une part variable, calculée en fonction des volumes consommés. De 1998 à 2001, les tarifs de l'assainissement ont augmenté de 10 %, tandis que ceux de l'alimentation en eau n'ont progressé que de 5 %.

De 1,80 euro dans le Cantal à 3,80 euros dans le Morbihan : ainsi variait, en 2001, le prix du mètre cube d'eau, selon l'Institut français de l'environnement (Ifen). En moyenne nationale (DOM inclus), le prix de l'eau s'établissait, à cette date, à 2,80 euros par mètre cube, progressant de 8 % par rapport à 1998. Les tarifs les plus élevés se pratiquent en Bretagne, en Ile-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais. L'Auvergne affiche les tarifs les plus faibles.

Le reflet des investissements

La première explication à ces disparités relève de la ressource. Dans les zones où l'on puise dans les eaux souterraines, le prix moyen de l'eau atteint 2,56 euros le mètre cube, contre 3,13 euros dans les zones où l'on prélève dans les eaux de surface, qui nécessitent davantage de traitements. Les eaux « mixtes » sont facturées, en moyenne, 2,74 euros. La contamination de la ressource (nitrates), qui requiert des traitements de potabilisation poussés, renchérit bien sûr le prix.

L'eau potable coûte plus cher lorsque le service est délégué à un prestataire privé (1,26 euro/m³ pour l'alimentation en eau potable, et 1,44 euro/m³ pour l'assainissement) que lorsqu'il est exercé en régie directe (1,03 et 1,01 euro/m³). La gestion déléguée concerne 54 % des commu-



Plus de la moitié des consommateurs paie 2 à 3 euros le mètre cube d'eau. Près de 10 % bénéficient de tarifs inférieurs à 2 euros et 7 % acquittent plus de 4 euros.

nes et 71 % des habitants. Entre 1998 et 2001, elle a gagné 400 communes (soit 940 000 habitants). La gestion commu-

nale est également moins coûteuse que la gestion intercommunale. « Dans le cas de la gestion privée comme dans celui de l'intercommunalité, le niveau de prix traduit la lourdeur de l'investissement ou la complexité du traitement à envisager, qui conduisent la commune à transférer la gestion à une entité mieux armée pour y faire face », avance Annie Coutellier, responsable de l'étude à l'Ifen. Près de 70 % des communes, regroupant environ 60 % de la population, ont recours à un service intercommunal pour produire ou distribuer l'eau. Enfin, les zones touristiques sont également pénalisées par la nécessité de surdimensionner leurs équipements en vue des pics estivaux de fréquentation. ●

Laurence Madoui

Témoignage

Michel Desmars,

responsable du service de l'eau à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

« Nous élaborons des indicateurs de performance »

« Pourquoi l'eau est-elle moins chère quand elle est gérée en régie ? A vrai dire, nous n'en savons rien. L'argument du privé qui voudrait qu'un prix plus élevé corresponde à un meilleur service, n'est pas prouvé. Gestion publique ne signifie pas piètre prestation et installations obsolètes. Les ouvrages des régies

de Nantes et de Grenoble sont au même niveau que ceux des services privés. Et, chez ces derniers, il y a aussi des sites pas très jolis à voir... Bref, les grandes affirmations sur la relation entre le niveau de prix et le mode de gestion restent à démontrer, de part et d'autre. C'est pourquoi nous travaillons à la

mise en place d'indicateurs de performance, qui permettront d'évaluer le service au regard, non seulement du prix, mais aussi de la qualité de l'eau au robinet, des investissements consentis pour l'amélioration des équipements et du niveau d'endettement... Une première ébauche doit aboutir à la mi-2004. »

Contact

Ifen, tél. : 02.38.79.78.78.